



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 RELATIF AU  
CONCOURS APS - MAITRISE D'OEUVRE POUR  
LA RESTRUCTURATION DU CENTRE  
CULTUREL ET SPORTIF GEORGES POMPIDOU  
A VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE AJC  
ARCHITECTES**

**DÉCISION N° DM-24-329  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2021 autorisant le lancement du concours concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou ;

**VU** la décision n°DM-22-194 du 18/05/2022 de signer le concours APS - Maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou (notifié le 20/05/2022), pour un montant initial de 2 751 960,00 € HT ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12/09/2024, donnant un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet :

- La modification de certaines clauses contractuelles du cahier des clauses administratives particulières ;
- D'arrêter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux déterminés ;
- Le calcul de la rémunération définitive de la MOE.

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société AJC architectes sise 2, rue de l'Eglise 94300 Vincennes, représentée par Monsieur David JOULIN, mandataire du groupement conjoint formé avec Khephren Ing. (BET structure), Mazet & ass. (Economiste) et MD Conseils (Préventionniste), l'acte modificatif n°1 relatif au concours APS - Maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

Montant initial du marché	2 751 960 € HT
Montant acte modificatif n°1	801 493,47 € HT

Nouveau montant global	3 553 453, 47 € HT
------------------------	--------------------

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240930-Imc1H12393H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/10/2024 Date de Publication : 01/10/2024
--